

# TRI-NATIONAL DE LA SANGHA



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Trinational de la Sangha  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial  
en 2012

## 4<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité Tri National de Supervision et d'arbitrage (CTSA)

*Kinshasa, le 09 décembre 2020*

### COMMUNIQUE FINAL

Bay  
1 9

La quatrième session ordinaire du Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) a été organisée ce jour, 09 décembre à Kinshasa, en marge de la 8<sup>ème</sup> réunion du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Elle a été précédée, le 08 décembre 2020, de la réunion des Experts du Tri-national de la Sangha (TNS).

Ont pris part aux travaux, les ministres des trois Etats parties signataires de l'Accord de coopération :

**Monsieur Jules Doret NDONGO,**  
**Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun**

**Madame MATONDO Rosalie**  
**Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo**

**Monsieur Amit IDRIS**  
**Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine**




La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

Une brève introduction du Directeur de la Faune et des Aires protégées du Cameroun, Monsieur LEKEALEM Joseph ; l'allocution du Secrétaire exécutif de la COMIFAC, Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE et enfin le discours d'ouverture prononcé par Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun.

Après l'ouverture des travaux, le rapport de la réunion des Experts a été présenté par Monsieur Nestor WALIWA, Directeur de la Faune et des Aires protégées de la République Centrafricaine.

Les ministres ont pris acte des recommandations formulées et ont félicité les Experts pour la qualité du rapport.

Au cours du huis clos des Ministres, présidé par le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés, et les résolutions ci-après prises :

   
2 

## **1. S'agissant de la situation générale dans le TNS et de la gestion de son statut de site de patrimoine mondial,**

Les ministres ont pris acte des difficultés rencontrées sur le terrain avec le braconnage transfrontalier et la circulation des armes et munitions de guerre qui concourent à la perte de la biodiversité et particulièrement les éléphants de forêt, les pangolins et les perroquets. Ils notent également que toutes les résolutions prises lors de la troisième session pour faire face à ces difficultés n'ont pas été entièrement mises en œuvre dans un contexte marqué par la pandémie du COVID 19.

Sur la base de ces constats, ils ont pris les résolutions suivantes :

1.1 De veiller à ce que le Plan d'affectation des terres du TNS adopté en 2010 soit intégré dans le plan directeur national d'affectation des terres en cours d'élaboration dans chacun des pays ;

1.2 De veiller à ce que l'octroi des permis miniers dans les zones de conservation soit fait en liaison avec les ministères en charge des forêts et de la faune.

1.3 De solliciter leurs homologues en charge de la sécurité et de la défense ainsi que de la justice pour mettre en place une plateforme de collaboration en vue d'apporter un appui aux services de conservation, pour limiter l'intrusion des braconniers transfrontaliers et la circulation illicite des armes et munitions de guerre dans le TNS ;

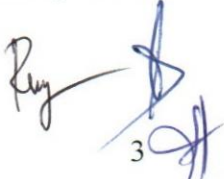
1.4 D'encourager les concessions forestières se trouvant dans la périphérie des Aires protégées du segment centrafricain à s'engager dans le processus de certification en vue de minimiser les menaces qu'elles représentent sur le site du Patrimoine Mondial qu'est le TNS.

## **2. S'agissant du dossier de candidature pour la sélection des membres du Comité scientifique tri-national de la Sangha**

Les ministres, après avoir examiné les candidatures présentées aux postes de membres du Comité Scientifique Tri-national (CST) suite à l'appel à candidature lancé en septembre 2020, ont pris les résolutions suivantes :

2.1 Retenir les deux candidatures internationales répondant aux profils recherchés comme membres du CST conformément aux dispositions du Protocole d'accord ;

2.2 Que les trois postes nationaux soient répartis entre les segments en retenant les meilleurs de chacun des trois pays et correspondants aux profils recherchés.

  
3

2.3 Le président en exercice du CTSA publiera les résultats officiels des cinq membres retenus au plus tard le 31 janvier 2021.

### **3. S'agissant de la présidence du CTSA**

Madame la Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo a été désignée Président en exercice du CTSA pour un mandat de deux ans conformément à l'Accord de coopération TNS.

La feuille de route présentée pour la présidence en exercice a été adoptée.

Les ministres ont remercié les partenaires pour leurs appuis multiformes à la gestion du complexe transfrontalier TNS.

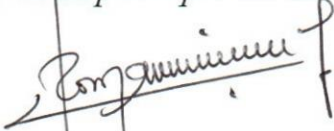
Fait à Kinshasa, le 09 décembre 2020

*Pour la République du Cameroun,*



**Monsieur Jules Doret NDONGO,  
Ministre des Forêts et de la Faune**

*Pour la République du Congo,*



**Madame MATONDO Rosalie,  
Ministre de l'Economie forestière**

*Pour la République Centrafricaine,*



**Monsieur Amit IDRIS  
Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche**